

Compte-rendu de la Session de Printemps 2022 de la Section 6 du Comité National de la Recherche Scientifique

16-17 Mai 2022

Membres présents :

- Nathalie Appel, IR, DR6
- Valérie Berthé, DR CNRS, IRIF
- Jérémie Bourdon, PU, LS2N
- Nicolas Bousquet, CR CNRS, LIRIS
- Johanne Cohen, DR CNRS, LISN
- Antoine Genitrini, MCF, LIP6
- Patricia Georgeon, TCE, LIS
- Yves Grandvalet, DR CNRS, HEUDIASYC
- Katia Jaffres-Runser, MCF, IRIT
- Arnaud Legrand, DR CNRS, LIG
- Anca Muscholl, Pu, labri
- Anastasia Paparrizou, CR CNRS, CRIL
- Michael Poss, DR CNRS, LIRRM
- Maria Potop-Butucaru, PU, LIP6, membre du bureau
- Romain Rouvoy, PU, CRISTAL
- Yolande Sallent, IE, DR20
- Thomas Seiller, CR CNRS, LIPN, secrétaire scientifique
- Pierre Senellart, PU, DI ENS, président
- Ye-Qiong Song, PU, LORIA
- Alain Tchana, PU, LIP, membre du bureau
- Hélène Waeselynck, DR CNRS, LAAS, membre du bureau

Des membres de l'INS2I ont assisté à temps partiel aux travaux de la section :

- Ali Charara, directeur de l'ins21
- Olivier Serre, directeur adjoint scientifique Section 6
- Laurence Duchien, chargée de mission Section 6

Voici l'essentiel des tâches qui incombaient à la section lors de cette session :

- examen des demandes d'éméritat
- évaluation (à vague) des chercheurs et chercheuses
- étude de demandes de changement de direction et co-direction d'unités
- avis sur la titularisation des chargés de recherche stagiaires
- décision sur l'attribution de la composante 3 du RIPEC

1 Échanges avec Ali Charara

La session de printemps commence par un échange avec le directeur de l'institut.

1.1 International

Ali Charara mentionne la volonté de structurer la recherche au niveau international, notamment au travers de nouveaux programmes de collaboration internationale : IRP (international research project), IRL (international research lab), IRN (international research network), et maintenant IRC (international research center). Un nouvel IRL avec le Canada a été lancé en Avril, et l'IRL avec Singapour a été renouvelé. Un nouveau bureau du CNRS a été créé en Australie. Ali Charara note aussi des actions en cours avec l'Afrique, une priorité pour le CNRS, avec des visites déjà effectuées et à venir.

Question (Alain Tchana) : Quel est le rôle du bureau du CNRS au Cameroun?

Réponse : Les bureaux du CNRS à l'étranger ont pour mission de faciliter les interactions avec les autorités et structures locales. Ils n'ont pas un rôle scientifique, mais effectuent une veille sur la zone couverte afin de remonter les informations.

1.2 Hcéres

Le sujet suivant est celui des évaluations par le Hcéres.

Évaluation des laboratoires. Suite à la volonté du Hcéres de ne plus évaluer les unités sur leur projet, la campagne d'évaluation de la vague C est rendue plus compliquée pour le CNRS et les autres établissements tutelles des unités. Les choses devraient être simplifiées pour la vague D à venir.

Évaluation du CNRS. Cette évaluation est prévue en Mai 2023, ce sera la première fois que le CNRS est évalué par le Hcéres. Un rapport d'autoévaluation (environ 60 pages) est en cours de rédaction. Celui-ci n'est pas préparé institut par institut, mais ces derniers doivent préparer une autoévaluation et une prospective qui seront intégrées au rapport final. L'INS2I prévoit de rédiger une prospective appuyée sur des remontées des GdR, du CSI (conseil scientifique d'institut), et les rapports de conjoncture des sections. Celle-ci sera ensuite soumise à des experts.

Question (Hélène Waeselynck) : Pourquoi parler de prospective alors que l'Hcéres ne voulait pas évaluer les projets?

Réponse: Il s'agit d'une évaluation d'institution et non de laboratoire, les choses sont différentes.

Question (Anca Muscholl) : Est-ce une spécificité française ou d'autres institutions comme Max Planck sont aussi évaluées?

Réponse : Ces instituts sont également évalués par un comité ad-hoc, mais a priori il n'y a pas d'exemple d'évaluation par une instance nationale. Une différence importante ici est la pluridisciplinarité.

1.3 Chaires Professeur Junior (CPJ)

Lors du premier appel, le CNRS n'a pas souhaité mettre en place des CPJ propres CNRS (avec titularisation dans le corps des directeurs de recherche), il été cependant impliqué dans 20 CPJ en partenariat. Pour la deuxième vague, les partenariats n'étaient plus possibles et le CNRS a dû mettre en place 25 CPJ, obtenant toutefois que celles-ci puissent être associées à plusieurs laboratoires. Parmi celles-ci, l'INS2I a ouvert deux CPJ : apprentissage automatique pour le TAL (trois laboratoires : LISN, LORIA, LIG), et traitement du signal pour le stockage sur ADN (deux laboratoires : I3S, IRISA). Le comité sera composé du directeur d'institut, deux experts du CoNRS, un étranger qui exerce à l'étranger, deux à trois experts externes. Les candidatures sont ouvertes jusque fin août, avec une sélection entre septembre et novembre, pour un recrutement en décembre. L'objectif est de recruter

des profils de type CR expérimentés (proches d'un passage DR) sur des thématiques prioritaires ou pour lesquelles il est difficile de trouver des candidat·e·s.

Question (Pierre Senellart) : Est-ce que cela impliquera une baisse des recrutements CR/DR? **Réponse** : Ce n'est pas ce qui est prévu. Les CPJ sont des postes en plus.

Remarque (Pierre Senellart) : Les CPJ reviennent à avoir des postes fléchés, les conseils scientifiques devraient conseiller sur les fléchages. Par ailleurs, il n'est pas vrai que l'on ne recrute plus au niveau CR expérimenté (ex-CR1).

Question (Arnaud Legrand) : Est-ce que le ministère abonde au niveau des salaires? sur la totalité de la carrière?

Réponse : le ministère donne 55k€, mais le problème vient de l'évolution de carrière et du salaire, il n'est pas clair de savoir qui va couvrir les montants additionnels.

Question (Yves Grandvalet) : Est-ce temporaire ou pérenne?

Réponse : il y a 300 CPJ prévues dans le décret ; s'il y a une évolution, celle-ci devra se faire par décret. Le nombre est choisi par le ministère dans la limite de ce qui est décrit par la loi.

1.4 Retour sur les promotions et médailles

Médailles. Deux médailles d'argent ont été décernées, une en section 7 et une en section 6 (Véronique Cortier, proposée par la section). Trois médailles de bronze ont été décernés par l'institut : deux en section 7, et une en section 6 (Carola Doerr, qui n'était pas proposée par la section cette année mais a été proposée par la mandature précédente en 2018).

Promotions (CRHC, DRCE). Concernant les promotions CRHC, la section 7 n'avait classé aucun·e·s chercheur ou chercheuse à l'échelon 9 ou 10 (faute de candidat·e·s à ces échelons). En plus des 4 candidat·e·s échelon 10 classé·e·s par la section 6, la direction du CNRS a décidé de promouvoir 4 candidat·e·s échelon 9. Concernant les promotions DRCE1, il y avait uniquement trois postes, les promu·e·s sont : David Poincheval et Michèle Sebag en section 6, Patrick Girard en section 7. Concernant les promotions DRCE2, un seul poste était disponible cette année pour deux dossiers remontés : c'est Alexis Tsoukiàs qui a été promu.

Question (Pierre Senellart) : il semble que le nouveau décret enlève le contingentement ; qu'est-ce que cela change ? (Jusqu'à présent, il était imposé une limite de 10%, qui est remplacée par un pourcentage des candidat·e·s.)

Réponse: L'impact n'est pas clair pour le moment; l'institut est en attente de projections de la DRH.

Promotions (DR1). Concernant les promotions DR1, les argumentaires produits par les sections sont envoyés à l'institut et à la direction du CNRS, les dossiers sont regardés, et les décisions sont prises en fonction de l'ensemble de ces éléments. Tous les candidats proposés par la section pour un avancement DR1 ont été promus, sauf une, qui était pourtant classée 1ère par la section.

Remarque (Pierre Senellart): La section ne comprend pas ce choix. On remarque également que cela a eu pour conséquence qu'aucune femme n'a été promue DR1 cette année (la candidate écartée était la seule femme sur la liste proposée par la section).

1.5 RIPEC

Il est demandé à la section de se prononcer sur sa volonté de participer à l'évaluation des demandes de la composante 3 du RIPEC. Ali Charara note qu'il y a actuellement un problème sur la composante 2 du RIPEC : il n'est pas possible d'en bénéficier en cas de CRCT ou délégation. Les discussions sont en cours avec le ministère pour résoudre le problème.

Remarque (Pierre Senellart): Il manque à la section des éléments, comme le format du dossier ou le montant de la prime. Par ailleurs, le fait d'avoir une procédure séparée fait doublon avec les dossiers d'évaluation à vague et mi-vague, multipliant le travail pour les candidat es et la section. Par ailleurs, l'avis de la section sera-t-il indicatif? sera-t-il suivi?

Réponse : Concernant le dossier, l'idée est de simplifier au maximum le format, mais donner les informations nécessaires. En général, le classement de la section est respecté.

Question (Pierre Senellart): L'institut a-t-il un avis sur la participation des sections?

Réponse : l'institut souhaite que les sections participent au travail car elles sont mieux placées que quiconque, mais la décision reste au choix des sections.

Remarque (Pierre Senellart): Il existe d'autres arguments pour ne pas participer à cette évaluation, notamment : donner l'impression d'approuver le fait que seulement la moitié des chercheurs et chercheuses soient distingué-e-s, changer le rôle de la section (qui pour l'instant se contente de faire des retours, sans impact financier).

1.6 Nouveau décret

Certaines évolutions sont à attendre suite à la publication d'un nouveau décret ¹. L'ajout d'un échelon exceptionnel pour CRHC pourrait mener à des promotions au choix par les sections en automne, mais l'institut n'a pas assez d'informations à ce stade. Il sera aussi possible de présélectionner les candidat·e·s DR pour ne pas auditionner tout le monde. Les sections n'auront plus à traiter les dossiers de confirmation d'affectation.

1.7 Autres informations

Ali Charara donne quelques éléments sur le budget 2022 qui voit une augmentation du budget des laboratoires, +5% FEI (fonctionnement, équipement, investissement), un maintien du budget des GdR. Un chantier est en cours sur l'évolution des GdR, et l'institut effectue dans ce cadre des entretiens avec les responsables de ceux-ci.

Il fait également un point sur les activités de la MITI, et notamment l'appel à projet PRIME. Cette année, 6 thèses sont portées par l'INS2I, qui est également associé en tant que partenaire à une une dizaine d'autres.

2 Activités de la section (évaluations et expertises)

2.1 Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RI-PEC)

Le CNRS demande à la section de se prononcer concernant sa participation à l'évaluation des demandes de RIPEC. Après en avoir débattu, la section décide de participer à l'évaluation des demandes de RIPEC pour l'année en cours.

2.2 Titularisations

La section étudie 2 demandes d'avis sur des titularisations dans le corps des chargés de recherche classe normale (CRCN), et donne 2 avis favorables.

^{1.} https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045726776

2.3 Expertises et avis divers

La section étudie un dossier d'expertise concernant l'IFCAM (IRL3494). Elle décide de ne pas donner d'avis.

La section étudie une demande d'avis de pertinence sur un renouvellement d'association avec le CNRS concernant le XLIM (UMR7252) et donne un avis très favorable.

La section étudie trois demandes d'évaluation par une autre section, et donne trois avis favorables.

La section étudie trois demandes d'éméritat et deux demandes de renouvellement d'éméritat; elle donne cinq avis très favorables.

La section étudie six dossiers changement de direction d'unité et donne six avis très favorables :

- LORIA (UMR7503), nouvelle directrice adjointe Marine Minier.
- LAAS (UPR8001), nouveau directeur Mohamed Kaâniche, nouvelle directrice adjointe Daniela Dragomirescu.
- I3S (UMR7271), nouveau directeur Frédéric Mallet, nouveau directeur adjoint Vincente Zarzoso.
- LISN (UMR9015), nouveaux directeurs adjoints Michel Beaudoin-Lafon et Didier Lucor.
- IMB (UMR5251), nouveau directeur Vincent Koziarz.
- CRIStAL (UMR9189), nouvelle directrice Clarisse Dhaenens.

2.4 Évaluations de chercheuses et chercheurs

La section examine 2 suivis post-evaluation, et effectue 26 évaluations de chercheuses et chercheurs à mi-vague, et donne 25 avis favorables et 1 avis d'alerte. La section note que, suite aux consignes du PDG du CNRS, l'avis d'alerte est devenu quasi-automatique quand un avis réservé a été donné à l'évaluation précédente et qu'un avis favorable ne peut être donné.